



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
-----  
VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 14 décembre 2021

**N°2021/64 : CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT DE CHEF DE PROJET**

*L'an deux mille vingt et un le 14 décembre à 20H00, les membres du conseil municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 8 décembre 2021.*

**Etaient présents : 19**

**Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Gérard MORAUX, Annick PANE, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Séverine HEBERT, Jocelyne SERDOS, Francine BERTHAUX, Stide MARQUEZ, Azdine RAMDAN, Ange AMBROSIO, Myrlam LAVOINE, Eric KRAEMER, Sébastien LASCOURREGES (arrivé à 20h18), Denise GONON**

**Pouvoirs : 6**

**Madame Birgit SCHRUFER à madame Séverine HEBERT, madame Cécile LAROYE à madame Carole CARDOSO, madame Tiphaine TOPKAN et madame Nadège ABBADIE à monsieur Eric KRAEMER, madame Iphigénie ANGBAULT à madame Denise GONON, monsieur Camille FASSI à monsieur Michel EBERHART**

**Absents excusés : 4**

**Mesdames messieurs Fathia BEN MABROUK, Geneviève CAIN, Emmanuel FONKING, Bernard LEJEUNE**

**M. Michel EBERHART a été élu secrétaire de séance.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,

**VU** le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

**VU** la délibération 2021-20 du 14 avril 2021 autorisant le maire à signer la convention d'adhésion tripartite entre le préfet de Seine-et-Marne, le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux et le maire de Trilport,

**VU** l'avis de la commission services aux citoyens, administration générale, finances et intercommunalité du 2 décembre 2021,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE**

**DECIDE**

- la création d'un poste de catégorie A non permanent à temps complet chargé de mission, chef de projet dans le cadre du dispositif national « petites villes de demain » afin de permettre l'émergence d'un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement)
- que la rémunération correspondra par référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tout document y afférent
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

16 DEC. 2021

Publié le

16 DEC. 2021

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Jean-Michel MORER



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
07/21/2021 à 11:14:24  
Date de télétransmission : 16/12/2021  
Date de réception préfecture : 16/12/2021